

**TARIF DES HONORAIRES TTC
APPLICABLE AU 10 mai 2021**

TRANSACTION

Honoraires à la charge du vendeur sur montant
du prix de vente

Vente d'immeuble à usage d'habitation ou professionnel	6% TTC
Vente de terrain à bâtir	8% TTC
Vente d'immeuble à usage commercial	8% TTC
Vente de fonds de commerce (cession ou parts sociales)	10% TTC
Minimum de perception	10.000€ TTC

LOCATION SAISONNIERE MEUBLEE 25%TTC